

Travaillons ensemble

Annexe O

Création d'une initiative commune

Introduction

Une initiative commune est un arrangement officiel pris par deux organismes ou plus afin d'offrir un programme conjointement. Les initiatives communes sont de plus en plus courantes dans le secteur des organismes sans but lucratif et des services communautaires à titre de façons de collaborer et de rassembler les diverses forces de différents organismes, de manière à ce qu'ils puissent répondre ensemble avec plus d'efficacité et d'efficience aux besoins et intérêts de la communauté.

Protocole d'entente

Les initiatives communes sont créées par l'entremise d'un protocole d'entente entre les organismes participants. Le protocole d'entente décrit :

- les buts ou résultats de l'initiative commune;
- les valeurs fondamentales ou principes de l'initiative commune;
- les responsabilités et rôles respectifs de chaque organisme participant;
- la durée de l'entente et la façon dont elle sera évaluée et renouvelée;
- les structures et les relations hiérarchiques des employés qui dirigent le programme conjointement;

- les politiques régissant l'évaluation annuelle du programme, la responsabilité, la gestion des risques et la résolution des conflits;
- les ententes relatives au financement.

Structure

Chaque initiative commune semblera différente. Cependant, un modèle commun comprend :

- des employés affectés au programme, qu'ils soient embauchés directement par l'initiative commune ou appuyés par les organismes participants, qui relèveront :
- du directeur de programme de l'initiative commune, qui relèvera :
- du Comité d'orientation de l'initiative commune, comptant des représentants des organismes participants et responsables de la gestion des politiques et de la résolution constante des problèmes, qui relèvera :
- du directeur général et/ou des Conseils d'administration des organismes participants.

Parfois, l'initiative commune est structurée comme une entité juridique distincte. Dans d'autres cas, un des organismes participants fournit les structures juridiques nécessaires.

Processus

Si vous décidez que vous voulez explorer cette approche en vue d'établir un nouveau programme des Grands Frères Grandes Sœurs ou un nouveau Club Garçons et Filles, vous pouvez suivre les étapes suivantes.

- Identifiez les organismes participants potentiels de l'initiative commune.
- Rassemblez les gens afin d'amorcer un dialogue.

- Prévoyez du temps pour que les organismes puissent apprendre à se connaître les uns les autres⁴.
- Si les organismes ont des visées conformes et croient qu'un climat de confiance peut être établi, allez de l'avant.
- Passez du temps à définir les buts généraux de l'initiative commune, mais assurez-vous qu'une attention est aussi accordée aux intérêts particuliers de chaque organisme participant. Les deux éléments sont critiques.
- Si le lien semble encore fort et la confiance sans cesse croissante, commencez à élaborer le protocole d'entente, en précisant les détails de l'entente officielle et de l'initiative commune.

Deux mises en garde se doivent d'être faites.

Premièrement, ce processus peut exiger un certain temps. Il est souvent plus efficace quand il est dirigé par un animateur externe. Toutefois, quand il est bien fait, il peut susciter des résultats innovateurs et fort intéressants.

Deuxièmement, de nombreuses personnes dans le domaine des services communautaires sans but lucratif possèdent une vaste expérience avec des relations de partenariat informelles. Les initiatives communes sont des approches davantage formelles. C'est ce caractère officiel qui leur permet de survivre et d'être viables.

⁴ Par exemple, leurs histoires, missions, valeurs, styles de leadership, programmes, revenus, etc.